

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

**COMMUNE D'AVRICOURT**

Convocation du 09 septembre 2021

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 14 Conseillers présents : 11 Procurations : 3

**Réuni en séance ordinaire sous la présidence de DENNY Eric, Maire**

**Présents :** FONTINHA Daniel, GRAFF Aurélie, GUERIN Stéphane, GUIOT Marie-Pierre, HEIDINGER Hervé, HEMERY Christelle, LIGER Nicolas, MAIRE Christophe, TONEGUTTI Reine.

**Absents excusés:** KELLE Michaël (donne procuration à MAIRE Christophe), VALLET Grégoire (donne procuration à MAIRE Christophe), VENNEMANN Pascal (donne procuration à Stéphane GUERIN).

**Absents :** THIRION Astrid.

**Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de MAIRE Christophe, secrétaire de séance.**

**PROCES-VERBAL valant COMPTE-RENDU Séance du conseil municipal du 16 septembre 2021**

**2021.06.01 Objet : Accroissement temporaire d'activité ATSEM**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (*accroissement temporaire d'activité*) et 2° (*accroissement saisonnier d'activité*),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel ATSEM suite au départ d'un autre agent,  
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal après délibération,**

**DÉCIDE** le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois (*maximum 12 mois*) allant du 01/09/2021 au 30/09/2021 inclus ; cet agent assurera des fonctions d'Agent spécialisé des écoles maternelles pour une durée hebdomadaire de services de 27/35<sup>ème</sup> ; la rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'agent spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe appartenant à la catégorie C;

**CHARGE** Monsieur le Maire du recrutement de l'agent qui est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

**Le Maire** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**2021.06.02 Objet : Modification du BP Annexe Boulangerie 2021**

**Le Conseil Municipal après délibération,**

**DECIDE** de modifier le **budget primitif annexe boulangerie 2021** comme suit :

**Investissement**

**Dépenses**

Compte 2313 Constructions	- 5550.16
Compte 2132 Immeubles de rapport	+5550.16

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**2021.06.03 Objet : Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller - changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle**

**Rapport du maire :**

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg — Erckartswiller - Sparsbach ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être t-recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

**Le Conseil Municipal après délibération,**

**EMET** un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.

**EMET** un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**2021.06.04 Objet : Demande de subvention GRAND EST Equipement Vidéo protection pour la commune**

**Le Conseil Municipal après délibération,**

**DECIDE** l'équipement en Vidéo protection pour la commune ;

**SOLLICITE** une subvention Vidéo protection pour le développement des usages numériques auprès de la région GRAND EST relative à l'Equipement Vidéo protection pour la commune. Le Montant total de l'opération est de: 30 282 HT imputé sur la

section investissement. Dont un Montant de la subvention sollicitée de : 12 112 euros HT correspondant à 40%.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Certifié conforme à l'original

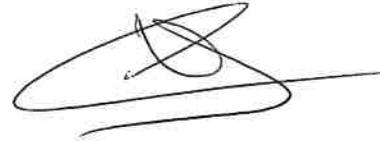
Le Maire



Eric DENNY



Le secrétaire de séance



Christophe MAIRE

